

## ▪ Tarifs 2018

Secteur Enfance (centre de loisirs) :

Quotient familial	Journée avec repas		Journée sans repas		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS
< ou = 700 €	9,90 €	14,90 €	6,95 €	11,95 €	6,75 €	11,75 €	3,65 €	8,65 €
De 701 à 900 €	10,30 €	15,30 €	7,25 €	12,25 €	7,15 €	12,15 €	4,15 €	9,15 €
De 901 à 1100 €	11,40 €	16,40 €	8,35 €	13,35 €	8,35 €	13,35 €	5,35 €	10,35 €
De 1101 à 1400 €	13,80 €	18,80 €	10,75 €	15,75 €	10,75 €	15,75 €	7,70 €	12,70 €
De 1401 à 1800 €	16,15 €	21,15 €	13,10 €	18,10 €	13,20 €	18,20 €	10,15 €	15,15 €
> ou = 1801 €	18,30 €	23,30 €	15,25 €	20,25 €	15,20 €	20,20 €	12,20 €	17,20 €

## Secteurs Jeu et Jeunesse :

Adhésion valable 1 an à partir de la date anniversaire.

	CCPS	HORS CCPS
Ludothèque de Sommières (dès 3 ans)	5€ / famille	20€ / famille
Espace jeunes de Sommières 10-17 ans Ludothèques Congénies et Sommières 9-15 ans	15€ / enfant	20€ / enfant

*Animations 10-17 ans : tarifs selon activités durant les vacances scolaires (aucune adhésion n'est nécessaire)*

## ▪ Documents à fournir (photocopies)

- Vaccins (diphtérie, tétanos, poliomyélite),
- Assurance responsabilité civile (doit apparaître le nom et prénom de l'enfant et la période de validité),
- Justificatif de l'organisme qui verse les prestations familiales (CAF, MSA, SNCF, RATP, Caisse Maritime, ...) **ou** bulletin de salaire du père et /ou de la mère pour déterminer le régime d'appartenance,
- Autorisation d'accès CAFPRO **ou** :
  - Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition, (ou les 3 derniers bulletins de salaires, bordereau Assedic, RSA, allocation parentale, ...)
  - Attestation de paiement ou de non-paiement de l'organisme qui verse les prestations familiales (CAF, MSA, SNCF, RATP, Caisse Maritime, ...).
- Aides aux temps libres de la CAF du Gard (*pour les ayants droits*)

## ▪ Horaires d'accueil (centre de loisirs)

- De 7h30 à 9h30 : le matin
- De 11h45 à 12h : le matin sans repas ou l'après-midi avec repas (11h30 pour les 3-4 ans)
- De 13h30 à 14h : le matin avec repas ou l'après-midi sans repas
- De 16h30 à 18h30 : le soir

## ▪ Délais d'annulation (centre de loisirs)

Toute annulation doit être effectuée **3 jours avant** (week-end et jours fériés non compris).

Toute inscription non annulée dans les délais ou non justifiée, sera facturée à hauteur de **100%** du prix de la journée due par la famille.

Obligation de transmettre impérativement le certificat médical avant la facturation du mois pour justifier de l'absence.